

POSTES SIGNALES

A/ Postes à contraintes et/ou à compétences particulières

✓ Classes à horaires aménagés :

Musique :

- E.E.PU Sallier - Aix en Provence (0130253E) - I.E.N AIX Ste Victoire - M. AUGER - 04.42.23.32.17.
- E.E.PU Camille Pierron - Istres (0132590V) – I.E.N Istres - Mme BONNET - 04.42.56.32.20
- E.E.PU ZAC Château Gombert - Marseille (0133821H) – I.E.N APCCG - Mme BELLET - 04.91.49.42.75.
- E.E.P.U Saint Mitre - Marseille (0130647H) – I.E.N. MARSEILLE LA ROSE – M. ESCANDE - 04.84.35.81.40
- E.E.PU du cours Julien – Marseille (0132638X) - I.E.N MARSEILLE LONGCHAMP – Mme NACER – 04.84.35.81.35.

Gymnastique :

- Ecole Élémentaire Ste Anne – Marseille (0130651M) - I.E.N MARSEILLE CORNICHE – M. STIOUI - 04.84.52.30.44

B/ Autres écoles signalées (Ecoles à Sujétions Spéciales)

✓ Ecoles pratiquant les techniques FREINET :

- AIX : maternelle La Mareschale (0132246W – I.E.N. AIX VALLEE DE L'ARC)
- AIX : élémentaire La Mareschale (0132169M – I.E.N. AIX VALLEE DE L'ARC)
- MARSEILLE : élémentaire Bonneveine (0133124A – I.E.N. MARSEILLE CORNICHE)
- MARSEILLE : élémentaire Les Fabrettes (0131636H – I.E.N. MARSEILLE ESTAQUE)
- MARSEILLE : élémentaire La Treille (0130831H – I.E.N. MARSEILLE HUVEAUNE)

Procédure (pour toute nomination sur poste d'adjoint ou de directeur) :

L'annexe 22 est à adresser au secrétariat de la division des personnels enseignants jusqu'au vendredi 20 mars 2020 délai de rigueur.

« ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr »

(Ce document ne dispense pas de la saisie informatique des vœux (vœu de type « E ») sur le serveur SIAM).